PROPITIATION Voir Expiation[1]

L'expiation est accomplie par une réparation d'importance équivalente effectuée suite à un péché ; elle a un caractère légal et impersonnel. La propitiation, en revanche, a un aspect plus relationnel et personnel. Elle correspond au fait que la colère de Dieu contre une personne ou un groupe de personnes est apaisée. Elle est ainsi liée étroitement aux notions bibliques de sainteté de Dieu, de jugement, de sacrifice, de satisfaction et de réconciliation.

La propitiation concerne la colère de Dieu contre le péché. Elle marque un changement dans les relations entre Dieu et le pécheur. Comme le dit John Stott : « Les péchés du peuple 'excitent la colère' de Dieu. Une fois 'allumée', celle-ci s'embrase et peut difficilement être 'éteinte'… Le jugement de Dieu jaillit du fond de son Etre, il s'enracine dans la sainteté de sa nature, il est en parfaite harmonie avec ses exigences. Par conséquent, le jugement est inéluctable. » (119)

La propitiation est présentée dans l'AT par le verbe *kipper* (*cf*. Lv 16, *LXX exilaskomai*) et dans le NT par *hilaskomai* (He 2.17), *hilasmos* (1 Jn 2.2, 4.10) et *hilasterion* (Rm 3.24). Dans le grec extra-biblique, ces mots signifient aussi détourner ou apaiser la colère. Ce sens a également été retenu par Josèphe et par Philon ainsi que dans les écrits des premiers pères de l'Eglise comme *1 Clément* et le *Berger d'Hermas*, comme F. Büschel l'a montré dans le *TDNT*. Les mots du groupe *hilaskomai* ont le sens précis d'« apaiser » la colère de Dieu et de le « rendre propice ».

Les anciennes traductions de la Bible utilisent le mot « propitiation ». Jésus-Christ est présenté comme une « victime propitiatoire » (Rm 3.25, version Segond) et comme la « victime propitiatoire pour nos péchés » (1 Jn 2.2, 4.10, version Synodale), celle qui « fait la propitiation pour les péchés du peuple » (He 2.17, version Martin).

Les objections récentes faites, en particulier, par C.H. Dodd – dont l'influence a été considérable viennent en grande partie de la réinterprétation de ces termes. Il est affirmé, à propos de Romains 3.25, qu'il y est question d'expiation, et non de propitiation. Dodd s'appuie sur la *LXX* où les traductions de *kipper* indiquent

[1] In *Grand dictionnaire biblique*, Charols, Excelsis, 2004

l'expiation au sens de purifier ou d'annuler le péché. Il ne s'agirait donc pas de la colère de Dieu, mais de la délivrance de l'homme par l'acte de supporter un blâme. Comme commente Stott : « Sur la croix, Jésus a expié le péché : il n'a pas apaisé Dieu ; en d'autres termes, Jésus a été victime expiatoire et non victime propitiatoire. » (163) Autrement dit, c'est l'homme qui est le sujet de cet acte et non pas Dieu. Derrière les arguments linguistiques se profilent des soucis théologiques : dans la pensée judaïque, parler de la colère divine, c'est faire un simple anthropomorphisme, dépourvu de fondement objectif en Dieu, qui est un Dieu d'amour en qui la colère ne peut pas avoir de place.

S'il est exact que le langage biblique relatif à la colère de Dieu est anthropomorphique, adapté à notre compréhension, il en va de même pour tout le langage biblique concernant Dieu, y compris pour son amour, dont la réalité objective n'est cependant pas remise en question. Dans leurs réponses détaillées à Dodd, Nicole et Morris indiquent l'enracinement de la notion de colère* de Dieu dans l'AT (585x). La colère de Dieu n'a rien d'une émotion passionnelle ; elle est enracinée dans sa sainteté* qui ne peut pas supporter le péché, car celui-ci constitue un affront grave fait à son intégrité.

Dans l'AT, l'annulation du péché est fondée sur le fait que la colère divine est apaisée et détournée du pécheur, dont le pardon devient possible. « Nous avons été infidèles et tu ne nous as pas pardonné : tu t'es drapé dans ta colère… » (Lm 3.42), tel est le sort naturel de l'homme non réconcilié. Dieu peut agir autrement : « dans sa grande pitié, il leur pardonnait au lieu de les détruire et, bien souvent, détournait sa colère. » (Ps 78.38) Ce pardon intervient grâce à l'efficacité du sacrifice offert pour détourner la colère de Dieu : « l'âme de la chair est dans le sang ; c'est pourquoi je vous ai ordonné qu'il soit mis sur l'autel, afin de faire propitiation pour vos âmes ; car c'est le sang qui fera propitiation pour l'âme. » (Lév 17.11, version Martin) L'acte de propitiation a son origine en Dieu, qui pourvoit à la réconciliation par la substitution, établissant ainsi une nouvelle relation personnelle avec le pécheur.

Il n'en va pas autrement dans le NT. Dieu a « destiné » Christ à être « la victime propitiatoire » pour les péchés (Rm 3.25 – *hilasterion*) et le Fils bien-aimé a été livré comme « propitiation » (1 Jn 2.2, 4.10 – *hilasmos*) adéquate pour tous. Ici encore, l'initiative vient de Dieu, la propitiation est réelle à cause de son amour pour nous. Cela n'implique pas qu'il y ait eu une transformation en Dieu de la

colère en amour, mais que la propitiation est intervenue objectivement, changeant la relation entre le Dieu saint et le pécheur.

BIBLIOGRAPHIE. F. Büschel et J. Hermann, « hilaskomai », ed. Kittel, *TDNT*, III ; C.H. Dodd, *The Epistle to the Romans*, 1932 ; L. Morris, *The Cross in the New Testament*, 1965; R. Nicole, *Standing Forth. The Collected Writings of R. Nicole,* 2002; J. Stott, *La croix de Jésus-Christ*, 1987.

P. W.